Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N1B_111225-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 11 décembre 2025

L'an 2025, le jeudi 11 décembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 5 décembre, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Yann JONDOT, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Christiane LE MOUEE, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Raymond SIOU, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, David GUILLOUX, Laurent JACQUES, Bruno LAVAREC, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Anne TROALEN,*

Pouvoirs *: Bruno LAVAREC à Didier LE GOUIC, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC, Alain PERRON à Marie-José CARLAC*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*29*
Votants :	*35*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Charles LOHE

N°1 / 11.12.25

Administration Générale – Renouvellement contrat de projet – Référent inclusion

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement,

Considérant que par délibération du 29 juin 2023, un poste de référent inclusion au sein du service petite enfance, enfance et jeunesse a été créé sous forme de contrat de projet en vue de sensibiliser, former et accompagner les équipes aux enjeux et techniques de l'accueil inclusif des enfants et adolescents en situation de handicap ou atteints de troubles du comportement,

Considérant qu'entre 20 et 30 enfants en situation de handicap ou atteints de troubles du comportement sont accueillis dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse,

Considérant que les équipes n'ont pas pleinement reçu les savoirs, savoir-faire, méthodes et bonnes pratiques nécessaires à la prise en compte du handicap,

Considérant le financement du poste par la CAF pour la troisième année à hauteur de 24 000 euros,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N1B_111225-DE

Considérant que le projet social de territoire 2024/2027 prévoit un axe d'accompagnement à l'inclusion des enfants et adolescents qui présentent des difficultés physiques, psychologiques et intellectuelles,

Considérant l'avis favorable du Bureau en séance du 04 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de prolonger l'emploi non permanent de référent inclusion, au grade de moniteur-éducateur relevant de la catégorie hiérarchique B de la filière sociale, à temps complet,**
  - **Cet emploi est prolongé pour 12 mois soit du 01 janvier au 31 décembre 2026 et se fera dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique,**
  - **L'agent recruté poursuivra ses missions de transmission des savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'accueil inclusif avec pour objectif final d'autonomiser le personnel pour que l'accompagnement de l'enfant devienne l'affaire de toute l'équipe, dument formée aux bonnes pratiques,**
  - **La rémunération de l'agent, en lien avec les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, ainsi que son expérience professionnelle sera calculée en référence à la grille indiciaire du grade de moniteur-éducateur,**
  - **Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice correspondant.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2025.12.19 11:42:48 +01'00'